

# HONORAIRES

## TRANSACTIONS

**4.8 % maximum à la charge du vendeur**

**avec un forfait minimum de 5.000 €**

au titre du descriptif des biens, photos, publicité immobilière sur ([www.alizeimmo.com](http://www.alizeimmo.com) ; [www.fnaim.com](http://www.fnaim.com) ; [www.bienici.com](http://www.bienici.com) ; ...), affichage en vitrine, conseil juridique, financier et technique, accueil clients, organisation des visites, suivi administratif des visites, constitution du dossier, engagement entre les parties, rédaction de compromis

## LOCATIONS

• Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	HONORAIRES TTC <sup>1</sup>	A LA CHARGE DU
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	- 4 € /m <sup>2</sup>	Bailleur
	- 4€ /m <sup>2</sup>	Locataire
Etat des lieux location vide	- 1€ /m <sup>2</sup>	Bailleur
	- 1€ /m <sup>2</sup>	Locataire
Etat des lieux location meublée	- 3 € /m <sup>2</sup>	Bailleur
	- 3 € /m <sup>2</sup>	Locataire

### Pour les locaux professionnels et commerciaux :

Honoraires de location au titre de l'organisation des visites, de la constitution du dossier, et de la rédaction du bail :

1 mois de loyer

dont 50 % à la charge du bailleur et 50 % à la charge du locataire.

**ESTIMATIONS SUCCESSORALES OU PATRIMONIALES**

150 € remboursés en cas de mise en vente dans l'agence sous 6 mois.